

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 – 145 du 09 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 Novembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – V. CERF – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. A. CHAUSSOY – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – P. COLLE – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – J.M. LECORNET

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU

M. J. MAUREUR, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND

M. V. CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE

M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER

M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE

**OBJET : Programme DETR 2016
Voiries Communautaires – Travaux Rue de Paris à ACHIET-LE-GRAND**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Sud-Artois et la commune d'ACHIET-LE-GRAND ont décidé de réaliser le confortement et la mise hors gel de la Rue de Paris à ACHIET-LE-GRAND, dans sa partie en zone agglomérée, comprise entre le carrefour de l'Eglise et le carrefour de la Chapelle.

Monsieur le Président rappelle que la Rue de Paris est classée voirie communautaire, car elle dessert la Zone Communautaire d'Activités d'ACHIET-LE-GRAND. Le projet prévoit le confortement et la mise à niveau de la voirie existante avec la mise hors-gel de la voirie pour le compte de la Communauté de Communes Sud-Artois et l'aménagement de trottoirs et de places de parkings pour le compte de la commune d'ACHIET-LE-GRAND. Les travaux sont pris en charge par la Communauté de Communes sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Monsieur le Président présente le projet qui porte sur l'aménagement de la section de la Rue de Paris, dans sa partie en zone agglomérée, section comprise entre le carrefour de l'Eglise et le carrefour de la Chapelle, pour laquelle il est envisagé la mise hors-gel sur 370 ml, le passage de la chaussée à 6 m de largeur, le recentrage de celle-ci par rapport à l'emprise globale qui vient perpendiculairement au giratoire, la conservation de la voirie en toit, les nouvelles bordures à installer, la création de noues et d'espaces verts plats y compris la reprise des accotements, réseaux et les trottoirs-parkings qui restent de la compétence de la commune d'ACHIET-LE-GRAND.

En parallèle, la commune souhaite, dans le cadre de ces travaux, sécuriser le carrefour de la Rue de Paris et de la Rue de Bapaume. A ce titre, le Département du Pas-de-Calais s'inscrit dans cette démarche pour accompagner la commune et portera la création d'un giratoire franchissable en intervenant sur la partie de chaussée nécessaire à celle-ci, en y réalisant notamment un tapis d'enrobés général.

Un détail estimatif a été établi en décembre 2015 par le Cabinet AREZO. Le montant total de l'opération est estimé à 630 078 € H.T., décomposé en travaux pour 575 441 € H.T., maîtrise d'œuvre pour 25 865 € H.T., aléas et imprévus pour 28 772 € H.T.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation à solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre des opérations subventionnables de la programmation 2016 [création de voies (à l'exclusion des parkings), grosses réparations sur chaussées et trottoirs et/ou réparations d'urgence de voies dues à des calamités naturelles], au taux de base de 20 % du montant hors taxes des travaux éligibles estimé à 575 143,44 € HT, conformément au plan de financement de l'opération repris ci-après.

DEPENSES	Montant € H.T.	RESSOURCES	Montant € H.T.	Taux %
TRAVAUX		Etat (DETR)	115 028,69	20,00%
- TRAVAUX PRELIMINAIRES	18 500,00	Agence de l'Eau Artois-Picardie [20 % + 15 % (zone rurale) et 45 % d'avance remboursable en 20 ans]	65 736,00	11.43%
- RESEAU D'ASSAINISSEMENT	58 291,60			
- TRANCHEE COMMUNE ET RESEAUX DIVERS	28 105,00	Conseil Départemental (Amendes de Police)	5 000,00	0,87%
- TERRASSEMENTS	63 173,00			
- VOIRIE	168 120,00	Conseil Départemental (Maintenance en Milieu Urbain)	18 329,00	3,19 %
- TROTTOIRS	33 327,00			
- BORDURATION	50 570,00	Conseil Départemental (Aide à la voirie communale)	11 300,00	1.96 %
- SIGNALISATION RUE DE PARIS	7 900,00			
- SIGNALISATION DU GIRATOIRE	6 200,00	Communauté de Communes du Sud-Artois	250 210,42	43,50 %
- DIVERS	8 000,00			
- CREATION DE NOUES	82 170,00	Commune d'Achiet-le-Grand	109 539,33	19.05 %
Sous-total	524 356,60			
MAITRISE D'OEUVRE	24 569,01			
Sous-total	24 569,01			
ALEAS ET IMPREVUS (5%)	26 217,83			
Sous-total	26 217,83			
Selon détail du Cabinet Arezo, maître d'oeuvre				
COUT TOTAL DE L'OPERATION	575 143,44		575 143,44	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération réalisée pour le compte des communes dans le cadre d'une opération sous mandat,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer auprès des services de l'Etat le dossier de demande de subvention susceptible d'être accordée au titre de la DETR 2016 pour cette opération,
- de solliciter des services concernés l'aide maximale sur cette opération,
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'Intercommunalité et la Commune d'ACHIET-LE-GRAND concernant la désignation du maître d'ouvrage de cette opération et la répartition financière des travaux,
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le budget de la collectivité programme 22 – Voiries communautaires,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier de travaux.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 décembre 2015 et transmission en Préfecture le 9 décembre 2015.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 9 décembre 2015 et transmission
en Préfecture le 9 décembre 2015*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

